POSTE EN CLINIQUE
FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE
UNIVERSITÉ MCGILL

La Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill est à la recherche de candidats en vue de combler un poste en clinique à temps partiel ne menant pas à la permanence dans un domaine pertinent de la médecine dentaire, comme la médecine orale, les pathologies orales, la pharmacologie dentaire, l'anesthésie dentaire et le diagnostic des problèmes buccaux. Les candidats doivent détenir un diplôme de premier cycle en dentisterie, avoir terminé une formation pertinente et pouvoir obtenir un permis pour exercer la dentisterie au Québec. Le classement et le salaire seront établis en fonction du niveau d'instruction et de l'expérience.

Les responsabilités associées au poste comprennent l'enseignement à des étudiants de premier cycle et à des résidents, la recherche de bourses dans des domaines pertinents et l'exécution de tâches administratives connexes. Une connaissance pratique du français constituera un atout. Le titulaire du poste aura accès à des installations intramurales pour la pratique privée et/ou à des installations pour la pratique en milieu hospitalier.

Il se peut que le prix Harry Rosen soulignant l'excellence en enseignement clinique, ainsi qu'une compensation considérable pour une période de un à trois ans, soit remis à un candidat démontrant des aptitudes remarquables.

Veuillez faire parvenir à l'adresse inscrite ci-dessous votre demande, votre curriculum vitæ, un énoncé de vos intérêts dans les secteurs de la recherche et de l'enseignement et le nom, l'adresse postale et l'adresse électronique de trois personnes pouvant fournir des recommandations, au plus tard le 19 juin 2017.

Michelle Dion
Faculté de médecine dentaire − Université McGill
2001, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 1G1
michelle.dion@.mcgill.ca
Télécopieur : 1-514-398-8900

L'Université McGill souscrit à l'équité en matière d'emploi.
Toutes les personnes qualifiées sont invitées à poser leur candidature.
Toutefois, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.